



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

01.07.2011

Date de la convocation des conseillers :

01.07.2011

point de l'ordre du jour no:

06/B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 juillet 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Tonnar, échevin, Maroldt, Snel, Knaff, Hildgen, Becker, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Motion de la majorité concernant les logements communaux

Vu la motion présentée par le conseiller Dan Codello au sujet des logements communaux, à savoir:

« Le Conseil communal,

Considérant la situation des logements communaux telle que discutée lors de la réunion du Conseil communal du 8 juillet 2011 ;

Soulignant l'importance que la Ville d'Esch accorde aux questions liées au logement ;

Conscient du nombre élevé de demandes de logements communaux par nos concitoyens et de la pénurie d'immeubles sur le marché luxembourgeois ;

Soulignant l'importance d'un renforcement substantiel des efforts de rénovation - y incluse énergétique - sur le marché de l'immobilier ;

Soulignant sa volonté de continuer à rénover les logements communaux et à poursuivre sa politique d'acquisition ;

Constatant que des immeubles restent sans affectation sur une période parfois prolongée ;

Considérant la conclusion du « Pacte Logement » entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère du Logement ;

invite

le Collège des Bourgmestre et Echevins

- à procéder à une analyse approfondie des causes de la non-affectation d'immeubles sur une période parfois prolongée ;
- à informer les propriétaires de ces immeubles des différentes possibilités qui s'offrent à eux pour les affecter (logements étudiants, locations, aides étatiques, AIS...);

- à continuer sa politique proactive en matière de logements communaux.

approuve
par 11 voix oui et 2 abstentions

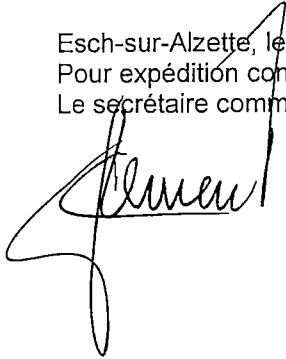
la motion précitée.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 08.07.2011.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,

